

Dossier de candidature



**& Agriculteurs
& Artisans,**
l'union des savoir-faire

- Vous êtes boucher et achetez votre viande chez un éleveur voisin ?
- Vous êtes éleveur laitier et vous fournissez un artisan transformateur de produits laitiers, proche de chez vous ?
- Maraîcher et traiteur, vous vous êtes organisés pour fournir ensemble la cantine de votre commune ?

Agriculteur et artisan, vous avez mis en place, ensemble, des initiatives similaires sur votre territoire ? Faites-le savoir !

Participez à l'opération "Partenaires du Terroir : agriculteurs et artisans, l'union des savoir-faire". Ce concours gratuit, porté conjointement par la Chambre régionale d'Agriculture et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, vise à promouvoir les partenariats entre l'agriculture et l'artisanat et à faire connaître ces démarches individuelles ou collectives auprès des consommateurs.

Devenir lauréat, c'est l'opportunité pour vous d'être valorisé par un reportage photo, une campagne d'affichage et de bénéficier d'une médiatisation notamment par des reportages sur les chaînes télé locales bretonnes.

.....PRÉSENTEZ-VOUS.....

	Agriculteur	Artisan
Nom et Prénom		
Adresse		
Code Postal • Commune		
Téléphone fixe		
Téléphone portable		
Email		
Site internet		
Nom de votre conseiller référent, si vous le connaissez	Chambre d'Agriculture	Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Y a-t-il d'autres acteurs engagés dans votre démarche ? Oui Non

Si oui, merci de les préciser ci-dessous. De même, si votre candidature concerne une démarche collective, merci de joindre à ce dossier la liste de vos partenaires (agriculteurs, artisans, collectivités, entreprises alimentaires, restaurateurs...).

.....

.....

.....

.....

.....

.....VOTRE PARTENARIAT.....

Décrivez la nature de votre partenariat en quelques lignes, en précisant sa date de création :

.....
.....
.....
.....
.....

Quelles sont les principales étapes ayant permis la mise en place et l'évolution de cette démarche ?

.....
.....
.....
.....
.....

Quels sont vos objectifs et vos motivations pour cette collaboration ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quels avantages tirez-vous de ce partenariat ?

.....
.....
.....
.....
.....

Quels sont les freins éventuels que vous rencontrez ?

.....
.....
.....
.....
.....

Comment communiquez-vous sur ce partenariat ?

.....
.....
.....
.....

.....ACTIVITÉS CONCERNÉES.....

Veuillez indiquer :	Agriculteur Produit(s) brut(s)	Artisan Produit(s) fini(s)
La/les gamme(s) concernée(s) par ce partenariat		
Les volumes annuels et leur évolution		
Part des produits locaux dans l'approvisionnement total (artisan) > Réponse obligatoire	X	<input type="checkbox"/> moins de 10% <input type="checkbox"/> de 10 à 50% <input type="checkbox"/> plus de 50%
Les points de vente ou les structures approvisionnées > Type et nombre		
La fréquence d'achat ou de vente		
Part du chiffre d'affaires concernée par ce partenariat et chiffre d'affaires total		

Selon vous, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour faire connaître votre partenariat et développer votre (vos) activité(s) ?

.....

.....

.....

Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre à ce dossier des éléments détaillant le partenariat mis en place : présentation de la gamme détaillée des produits, article de presse, support de communication, packaging de vos produits...

Lieu et date

Signature Agriculteur	Signature Artisan
-----------------------	-------------------

Le dossier doit être complet pour que la candidature puisse être prise en compte.

Information et dépôt des candidatures avant le 15 janvier 2016

À l'intention de Claire Bidault,
Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne • Campus de l'Artisanat et des Métiers
CS 90015 • 22440 Ploufragan

T. 02 96 76 27 18 • agriculteur.artisan@gmail.com

Règlement

ARTICLE 1 : ORGANISATION ET OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

La Chambre Régionale d'Agriculture et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, organisent la première édition de l'opération :

“Partenaires du Terroir :

Agriculteurs & Artisans, l'union des savoir-faire”

Cette opération, organisée avec le soutien de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, s'inscrit dans le cadre du Programme Agricole et Agroalimentaire Régional. Elle vise à faire connaître les partenariats entre l'agriculture et l'artisanat et à les promouvoir auprès des consommateurs, en mettant notamment en avant leur contribution au développement de l'activité économique et de l'emploi au sein des territoires. Les lauréats seront valorisés notamment par des reportages photo, des campagnes d'affichage ou encore des reportages sur les chaînes télé locales bretonnes.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS ET DÉMARCHES CONCERNÉES

Ce **concours gratuit** est ouvert à toutes les entreprises agricoles et artisanales alimentaires, aux structures fédérant des démarches de filières, ainsi qu'aux collectivités domiciliées en Bretagne (départements 22, 29, 35, 56) engagés dans des partenariats de proximité.

2 catégories de démarches peuvent concourir à l'opération :

- Les **démarches individuelles d'approvisionnement** associant des entreprises agricoles et des entreprises artisanales bretonnes des métiers de bouche (ex : un boucher s'approvisionnant chez un éleveur local)
- Les **démarches de filière et/ou fédératrices** regroupant l'ensemble des opérateurs économiques concernés autour d'un principe de valeur ajoutée partagée et d'une valorisation de la qualité des produits agricoles et alimentaires (ex. mise en place d'une filière qualité fédérant des agriculteurs et des artisans).

ARTICLE 3 : PRODUITS CONCERNÉS

6 familles de produits sont retenues : viande, œufs & ovoproduits, fruits & légumes, farine & céréales, produits laitiers, autres produits élaborés. Les produits alimentaires devront impérativement respecter les critères suivants :

Type de production	Critères à respecter
Toutes espèces animales	Animaux élevés et abattus en région Bretagne. Dans le cadre de relation direct producteur / transformateur l'approvisionnement pourra se faire dans les départements limitrophes dans la limite de 80 km
Œufs	Produits en région Bretagne
Fruits et légumes	Produits en région Bretagne
Farine	Meunerie : une partie de l'approvisionnement devra être effectuée en blé breton (% à préciser)
Produits laitiers	Produits, transformés et conditionnés en région Bretagne
Produits élaborés – Autres produits de transformation	Produits, transformés et conditionnés en région Bretagne

ARTICLE 4 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour participer à cette opération, les candidats devront remplir le dossier de candidature annexé au règlement :

- Pour les démarches individuelles : le dossier de candidature sera **présenté conjointement** par l'artisan et l'agriculteur.
- Pour les démarches collectives : le dossier de candidature sera porté par un agriculteur et un artisan représentant la démarche collective.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site web www.savourezlabretagne.com (rubrique actualités) ou sur simple demande au contact précisé ci-dessous.

Les dossiers de candidature seront à renvoyer, **complétés et signés par chacun des deux partenaires avant le 15 janvier 2016** à :

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne

A l'intention de Claire Bidault

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne
Campus de l'Artisanat et des Métiers • CS 90015
22440 Ploufragan

T. 02 96 76 27 18

agriculteur.artisan@gmail.com

ARTICLE 6 : MODE DE SÉLECTION DES LAURÉATS

Les dossiers de candidature seront examinés par un jury qui sera composé de représentants de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, de la DRAAF, du Conseil Régional de Bretagne et des Conseils Généraux de Bretagne.

Les candidatures seront étudiées en tenant compte :

- De l'historique du partenariat et de la qualité de la relation
- Du volume et/ou de la fréquence des achats
- De l'information et de la promotion effectuées auprès du consommateur
- Des avantages tirés par les deux partenaires

ARTICLE 7 : PRIX ATTRIBUÉS AUX LAURÉATS

Chaque Lauréat sera valorisé par un reportage photo, campagnes d'affichage et bénéficiera d'une médiatisation notamment à l'occasion de reportages sur les chaînes télé locales bretonnes.

Les droits d'image et les droits d'usage sont automatiquement utilisables par les organisateurs.

ARTICLE 8 : ANALYSE DES RÉSULTATS ET RAPPORTS

Les données fournies au jury pour la sélection des lauréats seront utilisées dans le respect de la confidentialité. Les organisateurs remettront à chaque participant un relevé de décision du jury.

Les lauréats seront informés par courrier de la décision du jury et seront conviés à la cérémonie de remise des prix qui aura lieu au 2^e semestre 2016.

ARTICLE 9 : ENGAGEMENTS DE PARTICIPANTS

Si un dossier contient des informations erronées, le jury se réserve le droit d'exclure le ou les candidats concernés.

Tous les participants seront conviés à la cérémonie de remise des prix. Les entreprises lauréates du concours s'engagent à y être présentes.

Une opération portée par :



Avec le soutien de :

